

Informations de base	
<p>2017/2673(DEA) DEA - Procédure d'acte délégué</p> <p>Normes de commercialisation pour les bananes, des dispositions relatives au contrôle du respect de ces normes de commercialisation et des exigences relatives aux communications dans le secteur de la banane; rectification de certaines versions linguistiques du règlement d'exécution (UE) n° 1333/2011</p> <p>Complétant 2006/0269(CNS)</p> <p>Subject 3.10.06.01 Fruits, agrumes</p>	Procédure terminée - acte délégué entre en vigueur

Acteurs principaux			
Parlement européen	Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
	AGRI Agriculture et développement rural		

Evénements clés			
Date	Evénement	Référence	Résumé
03/05/2017	Publication du document de base non-législatif	C(2017)02827	
03/05/2017	Période initiale pour l'examen de l'acte délégué 2.0 mois		
17/05/2017	Annnonce en plénière de la saisine de la commission		
11/07/2017	Pas d'opposition à l'acte délégué par le Parlement		

Informations techniques	
Référence de la procédure	2017/2673(DEA)
Type de procédure	DEA - Procédure d'acte délégué
Sous-type de procédure	Examen d'un acte délégué
	Complétant 2006/0269(CNS)
État de la procédure	Procédure terminée - acte délégué entre en vigueur
Dossier de la commission	AGRI/8/09870

Portail de documentation			
Commission Européenne			
Type de document	Référence	Date	Résumé
Document de base non législatif	C(2017)02827	03/05/2017	

Normes de commercialisation pour les bananes, des dispositions relatives au contrôle du respect de ces normes de commercialisation et des exigences relatives aux communications dans le secteur de la banane; rectification de certaines versions linguistiques du règlement d'exécution (UE) n° 1333/2011

2017/2673(DEA) - 19/03/2007

Le Conseil a mené un débat d'orientation sur l'OMC unique, sur la base d'un questionnaire cherchant à dégager des orientations sur l'intégration du secteur des fruits et légumes et du secteur du vin dans l'OCM unique, le transfert de certaines compétences à la Commission et la possibilité de supprimer le régime d'intervention pour la viande porcine.

À la suite d'un premier examen de la proposition au niveau des experts et en vue de permettre un nouvel examen à ce niveau, le Conseil a noté que les délégations souscrivaient en général à l'objectif de simplification.

- En ce qui concerne l'intégration du secteur des fruits et légumes et du secteur du vin, bien qu'il y ait eu accord sur leur intégration dans l'OCM unique, la question de l'approche en deux étapes proposée par la Commission (certaines dispositions étant introduites maintenant et les autres après l'achèvement de la réforme) est restée en suspens.

- Pour ce qui du transfert de certaines compétences, une nette majorité des délégations, tout en soulignant que certaines questions étaient trop politiques pour pouvoir être transférées à la Commission, a estimé que l'examen pourrait être mené selon une approche au cas par cas.

- Concernant l'omission de la possibilité d'intervenir pour la viande porcine, une majorité de délégations a estimé qu'il serait préférable de maintenir cette possibilité au stade actuel.

Le Conseil a chargé les instances préparatoires du Conseil de poursuivre activement l'examen de la proposition en vue de parvenir à une conclusion au cours de la présidence allemande. Mme Fischer Boel, membre de la Commission, s'est félicitée du large soutien apporté à l'objectif de la proposition et a déclaré que la Commission coopérerait avec la présidence afin de respecter le calendrier prévu.

L'avis du Parlement européen devrait être adopté en session plénière le 21 mai.

Normes de commercialisation pour les bananes, des dispositions relatives au contrôle du respect de ces normes de commercialisation et des exigences relatives aux communications dans le secteur de la banane; rectification de certaines versions linguistiques du règlement d'exécution (UE) n° 1333/2011

2017/2673(DEA) - 11/06/2007

Le Conseil est parvenu à un accord politique sur le projet de règlement établissant une organisation commune de marché unique, Chypre indiquant son intention de voter contre.